

## BULLETIN D'ADHESION 2022

A retourner au Siège – Association Tremä 14 rue Edme Mariotte / 17180 Périgny

Merci de bien vouloir cocher votre choix.

1<sup>ère</sup> demande d'adhésion
  renouvellement
  don <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> En soutien de l'action de Tremä auprès des personnes les plus fragilisées.

Adhésion et/ou don	<b>Adhésion annuelle pour les personnes individuelles non utilisatrice des services de l'association</b>	<input type="checkbox"/> 1 cotisation de 15 € / personne	15 €
	<b>Don</b>	Montant du don	€
	<i><b>Déduction fiscale</b> : les particuliers ont la possibilité de déduire de leurs impôts 66 % du montant de leurs dons dans la limite de 20 % de leur revenu imposable (taux applicables à ce jour). NB : En début d'année 2023, un reçu fiscal justifiant du montant de votre don vous sera adressé.</i>		
	<b>Adhésion valable pour la durée du séjour pour les clients du Centre du Moulin d'Oléron</b> (merci d'adresser la liste des élèves et adultes)	<input type="checkbox"/> 1 cotisation de 15 euros pour le représentant du groupe ou de la classe	€
<input type="checkbox"/> 0.50 centimes pour chacune des personnes accompagnatrices	.....x 0,50 €=	€	
<b>Adhésion annuelle pour les bénéficiaires du SSIAD, des EHPAD, de l'ITEP et du SESSAD</b>	<input type="checkbox"/> 1 cotisation de 5,00 € / personne	5 €	
Identité adhérent ou donateur	<input type="checkbox"/> Personne individuelle <input type="checkbox"/> Usagers SSIAD ESA, EHPAD, ITEP, SESSAD (les candidatures sont présentées lors du Conseil d'Administration suivant)  Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : ..... ..... ..... ☎ : ..... Email : .....@.....	<input type="checkbox"/> Clients du Centre du Moulin d'Oléron  Nom de la structure : ..... Ou Nom/Prénom du représentant du groupe : ..... ..... Adresse : ..... ..... ..... ☎ : ..... Email : .....@.....	

Chèque à établir à l'ordre de l'Association Tremä

*Ces informations sont nécessaires pour enregistrer et valider votre adhésion ou don. Elles ne sont ni diffusées, ni communiquées à des tiers : elles feront l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et 40 de la loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant sur les fichiers de l'association Tremä, en adressant un courrier à Monsieur le Directeur Général, 14 rue Edme Mariotte – 17180 PERIGNY.*